

KASA BYA KASA



**REVUE IVOIRIENNE
D'ANTHROPOLOGIE
ET DE SOCIOLOGIE**



N° 40 - 2019

ISSN 1817-5643

ADMINISTRATION DE LA REVUE

Fondateurs

Niangoran Bouah Georges - Memel-Fotê Harris
Konan Kakou Charles

Directeur de Publication

Editions Universitaires de Côte d'Ivoire (EDUCI)

Rédacteur en chef

KOUAMÉ N'guessan

Rédacteurs en chef adjoints

Gadou Dakouri M. - Dayoro Zoguéhi Arnaud K

Secrétariat de Rédaction

Kouadio N'gnanda AM - Ahuié Assian AC - Niamké Jean L.

Responsable marketing

Toh Alain

Comité scientifique et de lecture

Pr. Koné Mariatou (UFHB-Abidjan)	MC. Abou Bakari Imorou (UAC- Benin)
Pr. Yao Gnabéli Roch (UFHB Abidjan)	MC. Soko Constant (UFHB-Abidjan)
Pr. Baha Bi Y. Daniel (UFHB-Abidjan)	MC. Guessan Kouadio (Abidjan)
MC. Yéo Sonourgo Souleymane (UFHB-Abidjan)	MC. Ouassa Kouaro Monique (Bénin)
MC. Loba Akou Don Franck (UFHB-Abidjan)	MC. Jacobe Grajales Lopez (Université de Lille-France)
MC. Tra Fulbert (UFHB-Abidjan)	MC Konin Sévérin (UFHB -Abidjan)

Numéro : 40 - 2019

Dépôt légal : N° 11307

Editions Universitaires de Côte d'Ivoire,
Université Félix Houphouët Boigny (Cocody-Abidjan)
BP V34 Abidjan - Tél./Fax : (225) 42 129 090
E-mail : educiabj@yahoo.fr
ISSN 1817-5643

*Tous droits de traduction, de reproduction
et d'adaptation réservés pour tous les pays.*

Kasa Bya Kasa
Kasa Yè Ya
Kasa Kasa a
Kasa Krongron

Toute parole est parole
Parler est facile et difficile
Qui veut parler
Doit parler clair, bien, vrai

(Kwabenan Ngboko)

La Vérité est parole
La Vérité est dans la parole
La Vérité est la parole de raison

(Koffi Awrondo)

Le signe de la figurine qui illustre la couverture de la Revue Ivoirienne d'Anthropologie et de Sociologie *Kasa Bya Kasa*, est l'un de ceux que l'on voit souvent sur les «poids à peser l'or» de valeur anaéin (14 grammes environ). Chez les Abè d'Agboville (Côte d'Ivoire), cette pièce de bronze est fréquemment utilisée dans les séances publiques d'ordalie organisées pour disculper un individu accusé à tort par l'opinion publique de son village. Aussi, anaéin symbolise-t-il la bonne foi, l'honnêteté et la vérité.

SOMMAIRE

Logiques et enjeux de la mobilisation sociale lors des funérailles en milieu rural : l'exemple des Akyé du canton Tchoyasso, département d'Adzopé (Côte d'Ivoire). Achi Amédée-Pierre ATSE	7
Stratégies identitaires et régulation sociale : entre réactivation des frontières intra ethniques et compromis transactionnels. Une approche empirique à partir de Grand-Lahou et de Daoukro. Bi Vagbé Gethème IRIE, Bohou Daniel Eric KAMON.....	29
Organisation et pratiques de gestion des déchets biomédicaux à l'Hôpital Général d'Abobo nord. Koffi KOUAKOU, Hendersonn Kouamé N'GUESSAN, Pascal Kouassi ETTIEN.....	42
Extraction industrielle de fer et désorganisation sociale dans la préfecture de Bassar au Togo. K POTCHOU Koffi	63
Les singes sacrés de Soko (nord-est Côte d'Ivoire) : un patrimoine culturel ancestral en péril. Yamoi Venceslas KOUAKOU, Didié Armand ZADOU, Kouadio Raymond N'GUESSAN, Siméon Kouakou KOUASSI, Inza KONE, Guéhi Jonas IBO SIGNO kouamé frédéric.....	80
Les déterminants de la non-participation des sociétés coopératives agricoles dans la zone de Gabiadjji (Côte d'Ivoire) au développement communautaire. ADJEI Kouassi Kra Joseph.....	96
Influence de la culture de l'anacarde sur la fête des ignames chez les Koulango de la Sous-Préfecture de Laoudi-Bâ en Côte d'Ivoire. AHINGOUA Yao Lazard.....	116
Education pour la santé et perceptions des populations des zones rurales liées aux infections des vers dans le centre-sud (Côte d'Ivoire). Véronique Ahou KOFFI.....	133
Endémo-épidémicité du choléra dans le district autonome d'Abidjan : représentations étiologiques et niveaux de risques perçus par les populations urbaines à conditions précaires. Martial BAMA	157

Changement de la représentation sociale de la cybercriminalité chez les jeunes de 13-30 ans à Abidjan (Côte d'Ivoire). Bouaké BAMBA.....	178
Modèle d'analyse et Méthode d'analyse en recherche qualitative de l'environnement : quand la confusion des concepts amène à la confusion des techniques. Kabran Aristide DJANE.....	189
La socio-histoire de la démocratie de l'Union des forces du changement (UFC) au Togo : de la résistance à la collaboration. Dr MAGNETINE Assindah.....	207
Influence des pratiques sécessionnistes ethniques sur le retard économique de Mango et de Dapaong (Togo). M. MOUTORE Yentougle.....	226
Facteurs du non recours des victimes de viol aux structures de prise en charge : le cas de l'organisation pour le développement des activités des femmes (ODAFEM) dans le Tonkpi. AHUIE Assian Agnès Chantal, N'GUESSAN Affoué Justine Blandine et N'GUESSAN Manouan.....	245
La Crise de la justice, une crise de l'Etat en Afrique : Au tour du cas du Bénin. TCHAN TIPO Saï Sotima.....	258
Impacts socio-sécuritaires du travail des enfants dans le transport en commun à Abidjan : étude de cas des apprentis « gbaka ». TIOTE Bintou et Souleymane YEO.....	268
Influence de la perception du style managérial et du climat social de travail sur l'absentéisme chez les fonctionnaires d'Abidjan. YAO Emmanuel Kouassi , YEO Elisabeth.....	284

**STRATÉGIES IDENTITAIRES ET RÉGULATION
SOCIALE : ENTRE RÉACTIVATION DES
FRONTIÈRES INTRA ETHNIQUES ET COMPROMIS
TRANSACTIONNELS. UNE APPROCHE EMPIRIQUE À
PARTIR DE GRAND-LAHOU ET DE DAOUKRO.**

*IDENTITY STRATEGIES AND SOCIAL REGULATION:
BETWEEN REACTIVATION OF INTRA-ETHNIC BORDERS
AND TRANSACTIONAL COMPROMISES. AN EMPIRICAL
APPROACH FROM GRAND-LAHOU AND DAOUKRO.*

Bi Vagbé Gethème IRIE

iriegetheme@gmail.com

Bohou Daniel Eric KAMON

danieleric.kamon@gmail.com

Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan)

.....

RÉSUMÉ

De nature qualitative, cette étude comparative trouve son fondement dans des pratiques culturelles qui socialement et normativement sont prohibées mais qui, dans le cadre de ce travail, fonctionnent comme des structurants de pacification des rapports intra et intercommunautaires. Cette étude vise à comprendre, la façon dont les mécanismes de régulation travaillent à garantir un vivre ensemble harmonieux à Grand-Lahou et à Daoukro. Au moyen d'outillages tels que l'observation et le guide d'entretien, cette étude vise à rendre intelligible la multiplicité des modalités d'actions, des processus décisionnels, des stratégies autant individuelles que collectives et des systèmes de contraintes en présence. Sur cette base, les principaux résultats auxquels aboutit l'étude révèlent que la réactivation des frontières intra ethniques des sous-groupes Avikam de Grand-Lahou est un mécanisme d'atténuation des tensions intra-communautaires autour de *la parcelle SICOR* et que les compromis et les ajustements sociaux entre groupes ethniques à Daoukro garantissent la paix sociale.

Mots-clés : Côte d'Ivoire, Gouvernance du foncier rural, Stratégies identitaires, Régulation sociale

ABSTRACT

Qualitative in nature, this comparative study finds its foundation in cultural practices that are socially and normatively prohibited, but which, in the context of this work, function as structuring agents for the pacification of intra and inter-community relationships. This study aims to understand, how the regulatory mechanisms work to ensure a harmonious living together in Grand Lahou and Daoukro. By means of tools such as observation and the interview guide, this study aims to make intelligible the multiplicity of the modalities of actions, the decision-making processes, the individual as well as collective strategies and the systems of constraints in presence. On this basis, the main results of the study reveal that the reactivation of the intra-ethnic borders of the Avikam subgroups of Grand-Lahou is a mechanism for alleviating intra-community tensions around the SICOR plot and that the compromises and social adjustments between ethnic groups in Daoukro guarantee social peace.

Key words: *Ivory Coast, Rural land governance, Identity strategies, Social regulation*

INTRODUCTION

En situation de cohabitation, la démarcation identitaire est un produit de la différenciation sociale. De façon contextuelle et selon divers enjeux sociaux, elle conduit dans certains cas à une désunion identitaire où le lien de solidarité et l'identité des uns et des autres sont remis en question. Et cela passe par la production et l'activation de certaines logiques identitaires dans les interactions inter et intra groupes.

En construisant donc la citoyenneté autochtone comme principe directeur d'une citoyenneté ivoirienne, l'affirmation des groupes en interaction a tendance à accroître les sentiments d'inégalité, d'exclusion et de disqualification. Ceux-ci produisent la différenciation sociale et les tensions entre ces diverses entités ethniques, au vu des données de notre étude.

Ces tensions se cristallisent dans le domaine foncier et participent à la montée des conflits inter et intra ethniques. Cependant les conflits observés se manifestent de manière variable suivant le milieu social auquel on est confronté.

Grand-Lahou et Daoukro présentent des similitudes dans la façon dont les groupes sociaux procèdent pour pacifier leurs rapports. C'est pour cette raison que ces deux milieux sociaux ont été choisis pour la présente étude.

De fait, comme susmentionné, les rapports inter et intra-communautaires sont emprunts de pratiques différenciatrices entre communautés ethniques, de compétitions et conflits dans l'accès aux ressources villageoises. Ce processus de construction sociale de la différenciation inter et intra ethnique préfigure les antagonismes et conflits sociaux à Daoukro et Grand-Lahou.

En effet, la promotion des cultures de spéculation dans la zone côtière en général et dans celle de Grand-Lahou particulièrement découlant de la volonté de l'Etat ivoirien peu après l'accession à l'indépendance de développer et de diversifier les activités agricoles (Aloko, 1989 ; Tapé, 2004 cités par Loba (2015)) n'a pas manqué d'engendrer des tensions entre les sous-groupes Avikam autour de l'exploitation de *la parcelle SICOR*. L'on remarque une persistance de la représentation sociale de *la parcelle SICOR* comme une propriété des sous-groupes Avikam nonobstant l'absence de droits coutumiers sur ladite parcelle du point de vue des acteurs étatiques.

A Daoukro, les litiges, dont la plupart tirent leur source dans le foncier n'entament pas la cohésion sociale. Cela se perçoit à travers des rapports d'entraide entre les différentes communautés ethniques. En effet, les groupes ethniques constitués en unités politiques se convient mutuellement lors des cérémonies qui sont organisées. Il peut s'agir d'évènements heureux comme d'évènements malheureux.

Au regard de ce qui précède, l'on constate un maintien des liens sociaux malgré la production conflictuelle des rapports intercommunautaires à Daoukro.

C'est pourquoi nous avons choisi d'orienter cette étude à partir de la question fondamentale suivante : Comment les stratégies identitaires participent à la construction de la régulation des conflits et travaillent comme structurant d'un vivre ensemble harmonieux à Grand-Lahou et Daoukro ?

Ce travail met en avant des matériaux et des stratégies d'auto-construction et d'autorégulation propres aux sociétés étudiées, qui leur permettent de prévenir et de corriger les conflits.

Par ailleurs, les mécanismes de régulation de l'accès au foncier rural en Côte d'Ivoire ont été, en effet analysés comme un phénomène relevant de la complexité du foncier rural ivoirien. Il existerait d'une part un divorce entre légalité, légitimité et pratiques, qui maintient une large part de la population dans une situation d'extra-légalité (Lavigne Delville, 2010 et 2009). D'autre part, cette complexité du foncier rural ivoirien serait liée à une multiplicité de droits sur

une même parcelle du fait du statut communautaire de la terre (Affou et Vanga, 2002 ; Chauveau, 1997 ; Chauveau et Mathieu, 1998). A l'inverse, il existe très peu d'analyses qui les approchent comme des mécanismes sociaux normaux, ou saisissent leur apparition comme des phénomènes sociaux normaux fondés sur une histoire propre, dont il convient de saisir la dynamique en profondeur. Le présent texte se propose d'abonder dans ce sens.

1. MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

Du point de vue méthodologique, l'étude adopte une perspective qualitative et a mobilisé de ce fait les outils et techniques appropriés. Il s'agit d'entretiens individuels semi-directifs, d'entretiens biographiques et de focus groups auprès de leaders communautaires. Les investigations dans le cadre de cette approche qualitative ne visent pas à la représentativité d'un échantillon selon la logique de l'approche quantitative mais à la collecte des données jusqu'à atteindre la saturation.

Ainsi, le choix des enquêtés a été réalisé par la technique d'une sélection en forme « boule de neige » et a tenu compte du statut social et de la légitimité sociologique des enquêtés à s'exprimer sur le phénomène à l'étude. Ce statut et cette légitimité sous-tendent une implication des enquêtés dans le processus de construction sociale du foncier en zone rurale.

L'analyse de contenu thématique (Bardin, 1996) et le cadre d'analyse offert par l'approche inductive générale de David R. Thomas (2006) telle que revisitée par Mireille Blais et Stéphane Martineau (2006) ont été appliquées aux données ainsi obtenues. Ce qui a permis de positionner les catégories analytiques suivantes comme principaux résultats :

i) La réactivation des frontières intra ethniques des sous-groupes Avikam de Grand-Lahou comme mécanisme d'atténuation des tensions intra-communautaire autour de *la parcelle SICOR*;

ii) La cohésion sociale comme le produit transactionnel des cadres institutionnels locaux de gestion villageoise et des ajustements sociaux opérés dans la dynamique des rapports intercommunautaires à Daoukro.

2. RESULTATS

2.1- La réactivation des frontières intra ethniques des sous-groupes Avikam de Grand-Lahou comme mécanisme d'atténuation des tensions intra-communautaires autour de la parcelle SICOR

L'analyse des pratiques actuelles de gouvernance de *la parcelle SICOR* chez les sous-groupes Avikam de Grand-Lahou est indissociable de l'historique d'acquisition de leur statut de propriétaire terrien de l'île Avikam.

Dans un contexte local marqué d'abord par l'arrachage en 2009, de la part des paysans Avikam de Grand-Lahou, du foncier cédé en 1996 par l'Etat de Côte d'Ivoire à la SICOR ; ensuite par l'accentuation d'une pathologie végétale, en l'occurrence le JMC (Jaunissement Mortel du Cocotier) ; et enfin par un arrangement institutionnel ayant abouti à la rétrocession en 2016 par l'Etat de Côte d'Ivoire d'une moitié de la parcelle conflictuelle à la SICOR, l'étude révèle la réactivation des frontières intra ethniques chez les sous-groupes Avikam de Grand-Lahou dans leurs rapports à *la parcelle SICOR*.

En effet, pour les différents sous-groupes Avikam interrogés en l'occurrence les Atimini, les Lassié et les Sawa, la méconnaissance par les acteurs étatiques de leur historique d'occupation de *la parcelle SICOR* emmène ces derniers à les installer de manière homogène sur une partie de la parcelle conflictuelle. Le faire disqualifie certains sous-groupes dans l'accès au foncier en ce sens où ils se trouvent incapables d'invoquer leurs ancêtres sur cet espace qui n'est pas le leur. Il ressort du discours des enquêtés que dans le passé, leurs ancêtres se sont livrés des guerres fratricides d'occupation de l'actuelle parcelle. Les propos d'un des enquêtés évoquent cette réalité : « *Il ya plusieurs familles Avikam qui ont leurs terres sur la parcelle-là. Nous étions tous dans le passé à Kpanda. C'est là-bas il y a eu des guerres entre eux et nous et nous sommes déplacés pour venir ici. Nous étions tous ensemble, mais il y a eu une guerre fratricide. Donc chacun connaît ses limites sur la parcelle. Chacun connaît ses limites.* » Propos de O.R, leader communautaire LIPKILASSIE

Un autre enquêté affirme ceci : « *Sur la parcelle SICOR-là, chacun connaît ses limites familiales. Dans le passé, nos aïeux se sont battus entre eux pour conserver leur terre. C'est à cause de ça de façon rapide là, on a commencé à mettre nos terres en valeur vite vite. Parce que je ne peux pas accepter ça.*

Toi, l'Etat a pris ta terre, arrange toi. Maintenant on va te donner 12 millions et puis tu vas venir et puis on va te donner les terres ici, toi tu penses que si c'est nous on avait pris nos terres ici, on peut aller avoir les terres là-bas facilement. On se connaît. Eux vers là-bas ils ne pourront pas accepter que nous on puisse avoir les terres là-bas facilement. Mais imagine moi j'ai terre jusqu'à Badadon, vers Petit-Lahou. Je vais quitter ici pour aller au champ à Petit-Lahou ? Mais ça, je vais leur faire cadeau. Ou bien c'est pour dire je vais vendre. Parce que je ne peux pas me déplacer ici jusqu'à là-bas. Donc, c'est comme ça eux aussi ça ne les arrange pas. Mais ils veulent prendre ça pour vendre après. On ne pourra pas leurs donner ça. Donc chacun met sa partie en valeur». Propos de S.T, autochtone LAHOU KPANDA.

Il ressort donc de l'analyse de ses discours, l'incapacité des différents sous-groupes Avikam à faire usage de manière commune de l'espace qui leur est rétrocédé, soit du fait de l'éloignement de certains de l'espace rétrocédé, soit du fait de leur antécédent historique. Cet antécédent fait qu'il devient impossible pour ces sous-groupes Avikam de faire usage de manière homogène d'un espace agricole sensé appartenir de façon spécifique à des sous-groupes biens distincts.

Un autre élément évoqué est que lors de l'expropriation foncière qu'ils ont subie en 1968 de la part de l'Etat ivoirien, celui-ci s'était engagé à leur rétrocéder de manière intégrale leur parcelle après 30 ans d'exploitation. Mais il se trouve selon les propos des enquêtés, que l'Etat ivoirien, au lieu de s'acquitter de son engagement a plutôt privatisé l'espace agricole en le transmettant à la SICOR et du fait du conflit, veut leur rétrocéder seulement qu'une partie de l'espace conflagène.

Un enquêteur se positionnant comme propriétaire terrien raconte le processus en ces termes : *« En 1968, la plantation SODECOCO a été créée. Parce que les premiers plans ont été mis en terre en 1968. Donc c'est depuis la création de cette plantation industrielle qu'on appelait SODECOCO en son temps. Jusqu'à ce que ça devienne SICOR (Société Ivoirienne de Coco Râpé). Il y a eu un problème avec les villageois, et la société appelée SICOR qui est dirigée par un libanais. Donc les 12 villages qui étaient propriétaires de l'île Avikam ont dit que non, avant que cette plantation ne soit créée à l'époque, on leur a dit qu'après 30 ans d'exploitation, la terre et la plantation revenait aux populations riveraines. Et donc même si ce n'est pas fait en écrit, ça été dit oralement, les gens ont entendu, il y a eu des négociations, des démarches à l'époque. On dit que non l'Etat de Côte d'Ivoire doit créer des plantations agro-industrielles, pour permettre à la Côte d'Ivoire de se développer. Donc sur cette base les parents ont fini par comprendre puisque il y a des intellectuels*

*à cette époque qui ont fait comprendre aux parents que c'est normal que la Côte d'Ivoire puisse se développer. Ce n'est pas seulement à Grand-Lahou. C'est un peu dans tous les départements de la Côte d'Ivoire. Il y a des coins où ils ont pris pour faire coton, il y a des coins où ils ont pris pour faire canne à sucre, il y a des coins où ils ont pris, un peu partout quoi. Ayania, Tabou, donc on prenait chez nous ici pour faire plantation de coco. Puisque la zone était une zone favorable au coco. Puis que les villageois là eux-mêmes là, ils sont dans le coco, donc il faut permettre à ce que l'Etat se développe. Donc ils ont créé une plantation de 5000 ha sur l'île Avikam. »*Propos de K.M, leader communautaire LAHOU KPANDA.

Une telle appréciation du compromis qu'il y a eu entre l'Etat ivoirien et les sous-groupes Avikam montre bien que sur le terrain, les paysans Avikam ont une connaissance de l'historique de l'implantation de la société agricole SICOR sur leur espace. Les acteurs se positionnant comme propriétaire terrien et se référant à ce compromis s'appuient sur cet arrangement pour légitimer leur opposition face à l'accaparement de leur espace agricole par l'Etat. Elles s'appuient donc sur cette connaissance qu'elles détiennent en vue de réaffirmer leur droit de propriété sur l'espace agricole conligène. Ceci passe donc par le changement du regard de « terres propriété de l'Etat » porté par les acteurs institutionnels, en un regard faisant de cet espace un lieu socialement construit comme étant acquis de manière ancestrale par des luttes fratricides d'occupation. L'objectif étant non seulement de réaffirmer la propriété communautaire du foncier mais aussi et surtout de remettre en cause l'homogénéisation des trois sous-groupes Avikam par les acteurs étatiques.

Soulignons que selon les propos des enquêtés, c'est dans un contexte marqué par des conflits et tensions intra ethniques historiques autour de l'exploitation de l'île qu'en 1964, l'Etat de Côte d'Ivoire développa la culture du cocotier sur le littoral ivoirien. En effet, soucieuse de diversifier son économie basée principalement sur la culture du café et du cacao, l'Etat de Côte d'Ivoire confiait à l'Institut de Recherches pour les Huiles et Oléagineux (IRHO) une étude générale des possibilités de développement de la culture du cocotier, analogue à celle réalisée en 1960 et 1964 pour le palmier à huile. (Loba, 2015).

C'est dans le cadre de la privatisation des sociétés d'Etat que la Société Ivoirienne de Coco Râpé (SICOR) avait acheté en 1996 environ 12000 ha de plantations industrielles situées à Grand-Lahou (4930 ha), Glike (5190 ha), et Jacquville-Boulay (2119 ha) pour la transformation de sa production en coco râpé. (CNRA, 2006. cité par Aménan et Al., (2012)).

Ainsi, il ressort globalement de ce qui précède que *la parcelle SICOR* est historiquement occupée par différents sous-groupes Avikam. Les rapports de ces sous-groupes Avikam au foncier agricole que constitue *la parcelle SICOR* sont marqués par l'exclusion des uns vis-à-vis des autres quant à la propriété de l'espace. Ce rapport d'exclusion s'explique par les guerres d'occupation de la parcelle menées par leurs ascendants dans le passé et avec qui ils entretiennent des relations de soumission en vue de s'assurer leur approbation lors des différents moments culturels dont la visée est la productivité de leurs espaces agricoles.

Ainsi, les tensions intra ethniques liées à l'homogénéisation des différents sous-groupes Avikam par les acteurs étatiques sont atténuées par la réactivation des frontières intra ethniques d'occupation de la parcelle SICOR.

Cette forme de gouvernance du foncier se positionne en effet comme un aspect symbolique du contrôle normatif des frontières intra ethniques des sous-groupes Avikam de Grand-Lahou. Ceci, dans la mesure où le rapport de ces sous-groupes Avikam aux acteurs immatériels primo occupants des parcelles est essentiellement de nature exclusive. En effet, l'invocation des ancêtres d'un sous-groupe donné est spécifiquement réservée aux membres de ce sous-groupe.

2.2.- La cohésion sociale comme le produit transactionnel des cadres institutionnels locaux de gestion villageoise et des ajustements sociaux opérés dans la dynamique des rapports intercommunautaires à Daoukro.

Tout conflit est révélateur de la nécessité de résoudre certains problèmes. S'il n'est pas résolu efficacement, il devient destructeur et source de nombreuses souffrances. La résolution d'un conflit reste un grand défi pour les intervenants: il s'agit de s'attaquer non seulement aux causes réelles peut-être objectives même du conflit initial, mais également de s'attaquer de prime abord aux conséquences. La situation idéale s'avère celle où les acteurs décident de leur plein gré d'arrêter les conflits, d'en définir les causes et de trouver les voies de solutions alternatives.

A Daoukro, les groupes sociaux qui sont opposés par des litiges se réfèrent à l'itinéraire de gestion des conflits cristallisés dans les coutumes et dans les pratiques de ceux-ci. Ils sont obligés de s'y conformer sous peine de sanction

qui part de l'amende au bannissement. En effet, cette trajectoire de résolution des conflits est dense. Les situations de conflits doivent traverser plusieurs couches. Raisons pour laquelle, il est rare de voir un conflit dégénérer en affrontement ouvert.

De fait, en situation de litige, à l'intérieur de chaque groupe, avant de porter l'affaire chez le chef du village, on préfère d'abord chercher une solution interne. Ainsi, on se réfère à celui qu'on va qualifier de leader informel. Il est choisi au sein de ladite communauté selon des critères tels que « *la sagesse, la droiture, le charisme* » et bien d'autres, pour les litiges intracommunautaires. « *Quand deux (2) de nos frères sont en palabre, on cherche à voir le plus âgé de la famille ou du quartier, quelqu'un que tout le monde écoute et respecte* ». Propos de C.K., Leader communautaire.

« *C'est rare que les histoires arrivent jusqu'au chef du village, on s'arrange pour que ça reste entre nous, comme ça c'est mieux* ». Propos de M.O., autochtone de Daoukro.

Dans le cas où l'une des parties conteste le jugement rendu, on s'en remet aux instances traditionnelles de gestion villageoise. Après le leader informel, on s'adresse au chef de communauté ou de famille selon qu'on soit migrant ou autochtone. Si la médiation échoue, les différentes parties peuvent à ce moment porter l'affaire devant le chef du village. Si cette solution échoue, le roi est alors sollicité en dernier recours. Et comme susmentionné, ses décisions ne souffrent d'aucune contestation. Cette démarche est la même chez tous les groupes sociaux, autochtones comme migrants.

À côté de ces formes de médiations et de négociation, se tissent des compromis entre autochtones et migrants pour une cohabitation pacifique. Par exemple, pendant la récolte du riz, les migrants, allogènes pour la plus part sont obligés de se rendre tous les jours dans leurs plantations pour ne pas que les oiseaux détruisent la récolte. Or, la norme sociale sur ces espaces interdit de se rendre au champ les mercredis et souvent les vendredis. Pour ne pas laisser les récoltes en pâture aux oiseaux, ceux-ci font des compromis qui ne sont valables que pendant la période des récoltes. Et pendant cette période, ils sont autorisés à se rendre dans leurs champs. Cette situation renforce aux yeux des migrants, le mythe selon lequel les baoulé sont accueillants.

« *Ici, nos hôtes nous traitent comme des frères. En tout cas si tu vis en pays baoulé et que tu restes à ta place, tu n'auras jamais de problèmes avec eux* » Propos de O.M., allogène.

Les autochtones, à travers ces mécanismes, arrivent à parer aux conflits ouverts à travers les instances traditionnelles. Au fait, dans les rares cas où les populations se réfèrent à la sous-préfecture ou à la gendarmerie, elles sont directement renvoyées vers les institutions traditionnelles pour une solution interne.

« *Les chefs traditionnelles réussissent très bien et les gens finissent eux-mêmes par s'entendre pour régler leurs différends selon la tradition, c'est peut-être pour cela que tout est calme ici à Daoukro* ». Propos de M.S, administrateur à la sous-préfecture de Daoukro.

Cette situation fait que les institutions modernes, sauf en cas de meurtre ou de vol de grande ampleur, et loin de se montrer incapables, positionnent, par expérience, les institutions traditionnelles comme cadre idéal de résolution.

« *Souvent, il est mieux de régler les conflits dans les instances traditionnelles car la justice et la police privent parfois de liberté ou prononcent des sanctions ou des condamnations inattendues, toute chose qui concourt ou peut concourir à la mise en mal des rapports sociaux* ». Propos de R.S., administrateur à la sous-préfecture de Daoukro.

Cela conforte la thèse selon laquelle la justice traditionnelle réconcilie tandis que la justice moderne condamne voire rompt les liens sociaux. À Daoukro, tout est mis en œuvre pour consolider les rapports sociaux. Par conséquent, les interactions entre les différentes communautés sont bien différentes de celles des villages voisins. « *Tu ne vas jamais entendre à Daoukro que les dioula ont pris machette contre les baoulé ou bien que les bété se sont battus contre les Agni. C'est normal que souvent il y ait des histoires entre nous mais on réussit toujours à s'entendre* ». Propos de M.O., autochtone de Daoukro

« *Les cas d'affrontement que nous avons enregistrés ici proviennent toujours des autres village de la sous-préfecture. Ici le climat est calme. On n'est pas trop sollicité comme dans les villages environnants* », Propos de R.S., administrateur à la sous-préfecture de Daoukro.

« *C'est notre culture. Chez nous, c'est intrinsèque. On n'a pas besoin d'aller s'asseoir, faire des réflexions pour prévenir des conflits. Non ! C'est ancré en nous. C'est notre culture. Et la culture akan fait que le peuple akan ne doit pas connaître de conflits avec un autre peuple parce que nous savons ce que c'est que pardonner, ce que c'est que demander pardon à quelqu'un aussi. Pardonner, c'est oublier l'offense de l'autre, c'est reconnaître sa faute. C'est ça qui permet aussi à l'homme de vivre* ». Propos de C.K. Leader communautaire

Ce genre d'intervention met en relief l'efficacité des instances de gestion villageoises et les idéologies sur lesquelles s'appuient ces instances dans la prévention et la résolution des conflits. On peut alors se rendre compte que la trajectoire de résolution des conflits permet d'étouffer les différents litiges que connaissent les communautés vivant à Daoukro. Il est dès lors très difficile de voir les conflits éclater et prendre une trop grande ampleur, car ce genre de mécanisme permet non seulement d'éviter les conflits ouverts mais aussi de garantir la paix sociale.

3. DISCUSSION DES RÉSULTATS

La sociologie de la transaction sociale prend très au sérieux le conflit : il n'est pas un accident regrettable, il est au contraire constitutif de la vie en société. A Grand-Lahou et à Daoukro, ce sont ces ajustements et ces compromis qui ont permis de garantir la paix sociale. Il est vrai que le compromis est une situation qui n'arrange aucune des parties en conflit, car n'étant pas la solution recherchée initialement. Cependant, dans l'élan de la consolidation des liens sociaux, des efforts sont consentis pour pacifier les rapports comme c'est le cas des différents milieux choisis dans la réalisation de cette étude.

De ce point de vue, les travaux de Simmel dans les années 1912 ceux de Remy en 1995 confirment les résultats de l'étude. Pour Simmel (1912), la société est traversée et structurée par des couples d'opposition en tension permanente : masculin et féminin, tradition et modernité, proximité et distance, etc. La lutte des classes est un de ces couples, mais ce n'est pas forcément le plus important en toute circonstance. Dans ces couples, l'opposition est irréductible et, en même temps, les rivaux sont complices car ils ne peuvent se passer de l'autre (Remy, 1995). Il y a place pour des transactions, entendues comme des compromis provisoires qui permettent d'aménager la cohabitation des contraires et de réduire la tension, mais elle ressurgira tôt ou tard. Quand l'ancien compromis tissé cessera de fonctionner alors les différents groupes en formuleront de nouveaux et ainsi de suite.

On peut par conséquent s'apercevoir que pour la sociologie de la transaction sociale, le conflit est constitutif de la vie en société. Les transactions sociales permettent la régulation et la correction des foyers conflictuels pour maintenir un état de cohésion entre les groupes ethniques.

CONCLUSION

Une lecture transversale des productions idéologiques, de la nature des relations et des pratiques sociales qui précèdent, montre que la vie sociale est riche d'ajustements par des compromis mutuels à Daoukro et chez les sous-groupes Avikam de Grand-Lahou. Ces réalités sociologiques passent habituellement inaperçus dans les situations ordinaires. Les situations de crise amènent à les expliciter et à les formaliser.

Pour finir, cette étude révèle que la cohésion sociale est le fait, pour les individus de partager une communauté de valeurs. Ces valeurs qui, sont créatrices de lien social et nourrissent la cohésion sociale. Celle-ci reflète et dépend d'un consensus sur la légitimité des conventions, des valeurs et des objectifs que se donne la société. Ce consensus est producteur de lien social.

BIBLIOGRAPHIE

- AKINDES Francis, 2008, Racine des crises socio-politiques en Côte d'Ivoire et sens de l'histoire, Dakar : CODESRIA, 38 pages.
- AKTOUF Omar, 1987, Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations, une introduction à la démarche classique et critique Sainte-Foy : PUQ, 190 pages
- AMALAMAN Djédou Martin, s.d., Revue de la littérature sur le foncier en Côte d'Ivoire. Université Peleforo Gon Coulibaly (UPGC) de Korhogo-Côte d'Ivoire.
- BALLET Jérôme, 2007, La gestion en commun des ressources naturelles : une perspective critique. Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.3961>.
- BLAIS Mireille et MARTINEAU Stéphane, 2006, L'analyse Inductive Générale. Scribd. <https://fr.scribd.com/document/332253814/L-analyse-inductive-generale>.
- BOUAKI Baya Kouadio, 2010, Sédentarisation des migrants et ethnicisation des rapports intercommunautaires dans la sous-préfecture de Tiapoum. Idéologies de l'autochtonie et logique de domination, Thèse de doctorat en sociologie, Université d'Abidjan-Cocody, Institut d'Ethno-Sociologie, Abidjan.
- BROCA Sébastien, 2016, Les communs contre la propriété ? Enjeux d'une opposition trompeuse. <https://journals.openedition.org/sociologies/5662>.
- CHAUVEAU Jean-Pierre, DOZON Jean-Pierre, 1985, « Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte d'Ivoire », in Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines, vol. XXI, n°1, pp. 63-80.

- COSER Lewis, 1956, *Les fonctions du conflit social*, Paris, PUF, coll. Sociologies, p. 83-85
- CRDI., 2016, *Jaunissement mortel du cocotier en Grand-Lahou*, Côte d'Ivoire
- DEPELTEAU François, 2000, *La démarche d'une recherche en sciences humaines de la question de départ à la communication des résultats*, Quebec, Presses Université Laval, 417 pages.
- DURKHEIM Emile, 1893, *De la division du travail social*, Paris, PUF. http://cowaly.com/wp-content/uploads/2017/01/Annex-36_Farmer-field-miniguide_French.pdf.
- LE ROY Etienne, s.d, *La terre de l'autre. Une anthropologie des régimes d'appropriation foncière*.
- LIDA Serge, 2015, *L'autochtonie, un capital symbolique de légitimation de l'occupation informelle du foncier industriel à Abidjan. Etude de cas*, Sociétés & Economies, p6
- LOBA Akou Don Franck Valery, 2015, *La « demaritimisation » de la vie socio-économique dans le département de Grand-Lahou (sud de la Côte d'Ivoire)*, Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n° 2.
- NASSIROU BakoArifari, 1996, Poutignat, Ph. et StreiffFenart, J. 1995, *Théories de l'ethnicité, suivi de Les groupes ethniques et leurs frontières de F. Barth*, Paris, PUF, 270 p. Bulletin de l'APAD [Online], 12 | 1996, Online since 25 April 2007, connection on 12 April 2019. URL : <http://journals.openedition.org/apad/610>
- SIMMEL Georg, 1992, *Le conflit*, Paris, Circé, 166 pages.
- SIMON Pierre-Jean, 2006, *Pour une sociologie des relations interethniques et des minorités*, Presses universitaires de Rennes, 347p
- YAO GNABELI Roch, 2018, *Retour sur l'objet de la sociologie : de la question scientifique au projet pédagogique*, Edition l'Harmattan Sénégal.